

Association C DU VENT
Dourguélen

29380 BANNALEC

Monsieur LE MAIRE

29380 BANNALEC

Bannalec, le 9 Mai 2006

Monsieur le Maire,

L'avis d'enquête publique sur la commune de Bannalec, consécutif à l'arrêté préfectoral N° 2006-092 du 25/4/06, est contraire aux promesses tenues le 4/03/06 en Mairie de Bannalec devant une cinquantaine de personnes et le 13/03/06 à Scaër lors d'une réunion de la COCOPAQ.

A savoir :

- 1) Un blocage des permis de construire de VSB jusqu'à validation du schéma éolien par le conseil communautaire.*
- 2) Les contraintes pour VSB de respecter le cahier des charges et le guide de recommandations de ce schéma (exemple : étude de bruits aux 4 saisons).*

Devant ce manque de respect envers les bannalécois, nous vous demandons de tout mettre en œuvre auprès de la Préfecture pour une annulation de l'enquête publique ou de contraindre VSB à retirer ses permis de construire pour une mise en conformité avec le schéma éolien.

*Hier c'est Nass et Wind sur Scaër qui obtient un permis de construire, aujourd'hui VSB à Bannalec, où est la **cohérence territoriale** prônée par la COCOPAQ ?*

*A quand la **transparence** des dossiers éoliens ?*

*Pourquoi cette **course** à l'éolien ?*

Nous vous demandons de bien vouloir nous tenir informés de vos démarches.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le président P FATRAS

*Copie à Monsieur QUERNEZ Président de la COCOPAQ
Monsieur LE NOZAHIC Vice-Président de la COCOPAQ à l'aménagement du territoire*